



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

Burundi | Après un bref répit, le régime réactive la milice Imbonerakure

Rapport sur les droits économiques
et sociaux au Burundi

novembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	i
0. INTRODUCTION	1
I. ENTRAINEMENTS PARAMILITAIRES, DISTRIBUTION D'ARMES A FEU ET OFFICIALISATION DES RONDES NOCTURNES DES JEUNES IMBONERAKURE.....	2
II. CONTEXTE D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES, DETENTIONS ILLEGALES, ENLEVEMENTS ET ASSASSINATS	6
III. DROIT A L'EDUCATION : DES COLLECTES FORCEES DE FONDS ET DES BESOINS ENORMES QUI HANDICAPENT LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT	10
III.1. Collecte de fonds sous l'alibi de test de grossesse obligatoire à toute fille du Lycée communal de Gasorwe	10
III.2. Des besoins éducatifs énormes demeurent des défis et des obstacles à l'enseignement burundais	10
IV. UNE GESTION DE COVID-19 SUR FONDS DE COMMERCE : 25 HOTELS POUR CONFINEMENT ET UN SERVICE PRIVE DE TRANSPORT CHOISIS SUR BASE DE CLIENTELISME ET DE CORRUPTION.....	12
V. PRIVATION DE LIBERTE DE MOUVEMENT SUR FONDS DE CORRUPTION ET RANCONNEMENTS.....	13
VI. DES CONTRIBUTIONS FORCEES SANS CESSER RECURRENTEMENT.....	14
VII. DES CONSEQUENCES DE LA CENTRALISATION DE LA GESTION DU CAFE ET DETOURNEMENTS DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES.....	16
VII.1. Au moins 99 employés sous contrats à durée indéterminée et 1360 travailleurs saisonniers licenciés	16
VII.2. L'entreprise publique ONATEL au bord de la faillite	17
VIII. SPOLIATIONS DES BIENS D'AUTRUI ET PILLAGE DU PATRIMOINE FAMILIAL	18
VIII.1. Mise en vente des biens appartenant aux auteurs du coup d'Etat manqué de 2015	18
VIII.2. La famille du général Herménégilde Nimenya crie au pillage du patrimoine familial.....	19
IX. CRISE DE FARINE DE BLE, HAUSSE DES PRIX DU PAIN ET D'AUTRES PRODUITS VIVRIERS.....	21
X. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	24

0. INTRODUCTION

Comme il n'a cessé de le déclarer pendant la campagne électorale, le Président Ndayishimiye met le pied dans celui de son prédécesseur, feu Pierre Nkurunziza. Les discours publics plutôt prometteurs des lendemains meilleurs n'ont rien changé sur le terrain socio-politique et économique. Des violations de droits de l'homme continuent d'être le lot quotidien des Burundais.

A l'occasion de la semaine dédiée aux combattants de son parti, le CNDD-FDD, le Président a légalisé le travail fait par les Imbonerakure, se montrant ainsi complice des crimes impunis commis par les membres de cette jeunesse.

Ce rapport du mois de novembre 2020 décrit, dans les deux premiers chapitres, cas d'illustrations à l'appui, le contexte inquiétant d'entraînements paramilitaires et de distribution d'armes à feu aux miliciens Imbonerakure. Il décrit également les arrestations arbitraires, les détentions illégales, les enlèvements et disparitions forcées, ainsi que des assassinats.

Au chapitre trois, le rapport parle de l'enseignement public qui souffre de défis énormes liés aux besoins scolaires sans solutions, et d'une gouvernance qui laisse toujours à désirer.

Aux chapitres suivants, le rapport dénonce une gestion mafieuse du Covid-19 devenu au Burundi synonyme de busines touristique et de spéculations de plusieurs ordres. Le Covid-19 relève des faits de privation de liberté de mouvements et de corruption. Le rapport dénonce aussi des cas de rançonnements, spoliations et pillage du patrimoine familial de certaines personnes, les cas de contributions forcées sans cesse récurrentes, des cas de mauvaise gestion et de détournement des fonds publics. Au moment où le pays traverse une période de soudure pour les agriculteurs burundais, la situation des prix des produits alimentaires sur le marché est devenue insupportable.

I. ENTRAINEMENTS PARAMILITAIRES, DISTRIBUTION D'ARMES A FEU ET OFFICIALISATION DES RONDES NOCTURNES DES JEUNES IMBONERAKURE

Après le discours officiel du Président Evariste Ndayishimiye, lors de l'ouverture de la journée du combattant du parti au pouvoir, en date du 17 novembre 2020, les jeunes Imbonerakure sont devenus plus virulents qu'avant. Ils ont redoublé d'efforts pour contrôler et quadriller le Burundi. Ils ont belle et bien recommencé les rondes nocturnes et les entraînements paramilitaires qu'ils avaient interrompus après la disparition tragique de feu Président Nkurunziza. Ils font ces rondes et ces entraînements en possession de fusils et d'armes blanches.

D'après le Président Evariste Ndayishimiye, la jeunesse du parti CNDD-FDD doit poursuivre les rondes nocturnes car la Constitution du Burundi le veut ainsi. Pour lui, ceux qui ne veulent pas que leurs compatriotes Burundais veillent sur eux sont des ennemis du pays qui cherchent à le déstabiliser. *« Je vous recommande de veiller sur la sécurité des Burundais. Pour faire face aux ennemis, nous nous devons de surveiller toutes les frontières du pays pour boucler toutes les voies où pourraient passer les ennemis. La Constitution stipule, en son article 72, que chaque Burundais doit protéger les frontières de son pays et sa souveraineté »*, avait martelé le chef de l'Etat. Le Président venait d'assister à un long défilé paramilitaire des jeunes Imbonerakure qu'il avait lui-même qualifié de « Bataillon militaire » et avait exhorté toutes les personnalités présentes de rassembler un montant d'au moins 50 millions de francs burundais pour le soutenir.



Photo des Imbonerakure en défilé militaire devant le chef de l'Etat à Karusi, le 21 nov 2020



Bataillon des imbonerakure en défilé militaire, le samedi 21 novembre 2020. Photos ©Privé



Le président Evariste Ndayishimiye décernant les prix aux anciens combattants du FDD, samedi le 21 novembre en province Karusi. Photos ©Privé.

Encouragés et confortés par le soutien indéfectible et sans équivoque du nouveau chef suprême, les miliciens Imbonerakure font la pluie et le beau temps dans toutes les provinces du pays.

En province Kirundo, par exemple, les jeunes Imbonerakure ont réactivé leurs rondes nocturnes au centre urbain comme dans les communes de la province. Dans certains quartiers comme Nyange -Bushaza, Runanira et Kavogero, nous avons observé des Imbonerakure aguerris, munis de matraques, de machettes, de pistolets et Motorola qui sillonnent toute la nuit, suscitant de la panique au sein des militants des partis de l'opposition comme ceux du Congrès National pour la Liberté (CNL). Des Imbonerakure qui avaient participé à la journée d'ouverture de la semaine du combattant à Rurira, étaient retournés chez eux avec plus de virulence. Des discours de la haine envers le Rwanda et les opposants politiques au CNDD-FDD avaient repris partout dans les collines.

Dans les communes Bwambarangwe, Busoni et Kirundo, des entraînements paramilitaires se font en pleine journée. La population des zones Mukenke à Bwambarangwe, celle de Mukerwa et Nyagisozi en commune Busoni, et celle de Kirundo était très inquiète par rapport aux slogans de haine lancés lors de ces entraînements paramilitaires.

Des habitants agressés s'étaient confiés à l'administrateur communal de Bwambarangwe, le nommé Jean Claude Kinyoni, mais ce dernier n'avait pas réagi pour rendre justice aux victimes.

En commune Busoni, précisément sur la colline Mukerwa, trois familles qui avaient affiché leur appartenance politique au parti CNL avaient été chassées et leurs maisons dévastées par des Imbonerakure de la localité. Ces derniers avaient inventé le motif d'accusation de sorcellerie pour justifier leur crime. Les victimes s'étaient rendues maintes fois chez le gouverneur de province pour porter plainte, mais la question n'a pas été dénouée. Ces familles ont dû quitter la localité car leurs maisons avaient été incendiées. Les auteurs de ce crime n'ont pas été inquiétés.

En province Cankuzo, des Imbonerakure en bottines, tenues et bérets militaires ou policiers, munis de motorolas et de fusils en bois ont fait des exercices militaires à Mugeru tout près du marché et du bureau communal de Mishuha, en date du 18 novembre 2020. Ils avaient érigé des barrières sur toutes les routes passant par la colline Mugeru pour entrer au chef-lieu de la commune, et réclamaient des contributions pour l'organisation de la semaine dédiée aux combattants.



Des Imbonerakure du CNDD-FDD de la province Cankuzo. Photo ©Privé

En octobre 2020, des informations recueillies avaient fait état de distribution d'armes à feu aux Imbonerakure des différents coins du pays. En province Kirundo, au moins 80 fusils avaient été distribués en date du 13 octobre 2020 sur les collines Kanyinya, Bweru et Rugero 1 et 2, par Abel Ahishakiye, responsable provincial de la ligue des jeunes Imbonerakure, selon ces sources. En provinces Rutana, Rumonge et Kayanza, des informations relatives à cette distribution d'armes avaient été aussi signalées.

En province Cibitoke, au moins 10 fusils auraient été distribués par le responsable provincial de la ligue des jeunes Imbonerakure en date du 13 octobre 2020, vers 20 heures au terrain de football de la zone Buhayira en commune Mabayi.

II. CONTEXTE D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES, DETENTIONS ILLEGALES, ENLEVEMENTS ET ASSASSINATS

En Mairie de Bujumbura, au moins deux personnes tuées et deux autres enlevées et portées disparues. Dans la nuit du 25 novembre 2020, le nommé Kubwimana Thierry a été tué aux environs de 01h30, en commune Muha, zone Musaga, quartier Gasekebuye par deux hommes armés d'un pistolet qui avaient fait irruption dans sa chambre à coucher. Le 19 novembre 2020, un autre corps sans vie avait été retrouvé dans la rivière Muha séparant le quartier Gasekebuye et celui de Gatoke en zone Rohero, commune Mukaza. La victime n'avait pas été identifiée et le corps se trouvait dans un état de décomposition. Par ailleurs, deux personnes ont été enlevées le matin du 12 novembre 2020. Il s'agit de Maitre Nzotungwanimana J Marie Vianney kidnappé par des personnes inconnues à bord d'un véhicule sans immatriculation qui avait stationné devant son domicile, avant que des personnes en tenues civiles l'aient pris et embarqué vers une destination inconnue. Il s'agit aussi du nommé Ndayikeza Emmanuel, kidnappé par des personnes à bord d'un véhicule aux vitres teintées à l'hôtel Amahoro où il travaillait.

En province Cibitoke, au moins trois personnes tuées. Un corps sans vie d'un homme a été retrouvé gisant dans un bain de sang le 20 novembre 2020, sur la transversale 9, colline Rusiga, commune Rugombo à moins de 3 kilomètres du chef-lieu de la province. Des sources sur place indiquent que cet homme était connu sur les lieux comme fournisseur de moellon. L'administration et la police avaient donné l'ordre de l'enterrer sans aucune lumière sur l'identité de la victime et les auteurs du crime.

Sur la transversale 7 de la colline Kaburantwa, commune Buganda, des pêcheurs ont découvert un corps sans vie en décomposition en date du 13 novembre 2020, à moins de 300 mètres de la rivière Rusizi. La victime était couverte de blessures de couteaux au niveau de sa gorge et dans la poitrine. L'administration a exigé d'enterrer directement ce corps.

Sur la colline Mukaka, zone Buhoro, commune Mabayi, des Imbonerakure ont décapité, en date du 08 novembre 2020, un des leurs le nommé Evariste Nyandwi qu'ils accusaient de voleur. Trois jeunes Imbonerakure ont été arrêtés pour raison d'enquête et conduits au cachot du commissariat communal de Mabayi.

Dans cette province Cibitoke, des défenseurs de droits de l'homme dénonçaient des arrestations arbitraires d'une grande ampleur et des conditions de détention inacceptables. En date du 19 novembre 2020, au moins 150 détenus étaient entassés au cachot du commissariat provincial de police qui a pourtant une capacité d'accueil de 50 détenus. Au moment où le code de procédure pénale exige seulement 14 jours de détention dans un cachot du commissariat de police, des détenus disaient qu'ils venaient de passer deux à trois mois dans ce cachot. Quatre mineurs y étaient détenus ensemble avec les adultes en violation de la loi. Le procureur de la République et le président du Tribunal de Grande Instance disaient ne pas disposer de moyens pour le transfert des détenus vers Bujumbura.

En province Bujumbura, le nommé Simbahwanya Augustin, membre du parti de l'opposition CNL, résidant sur la colline Kabumba, zone Ruyaga, commune Kanyosha a été enlevé le mardi 17 novembre 2020, vers 19h, par des personnes armées non identifiées qui l'ont embarqué sur une moto, puis conduit dans un endroit inconnu. La victime rentrait de la capitale économique où il exerçait le métier de maçon.

Dans cette même commune de Kanyosha, c'était la panique en date du 20 novembre 2020 sur la colline Kavumu, zone Muyira au domicile de Bigirimana Hélménégilde membre du CNL, en prison de Mpimba depuis un certain temps. Des policiers et des Imbonerakure déployés sur place disaient y avoir déterré plusieurs armes et munitions, carte du parti CNL et carnets de cotisations du même parti. Les membres du parti CNL regrettaient « le montage » orchestré pour trouver des motifs de harcèlement.

Dans la commune de Mugongomanga, le nommé Léonard Habonimana, enseignant au Lycée communal Kankima, ancien directeur de ce Lycée a été arrêté en date du 17 novembre 2020 vers 11h, en pleine activité de classe. Un pickup du Service National de Renseignement l'avait conduit à une destination inconnue. Un Imbonerakure du nom de Bigirimana Franck, alias Abraham, employé à la Direction Communale de l'Enseignement connu pour être influent au parti CNDD-FDD localement était à la tête de cette arrestation. La panique dans la famille de la victime et à l'école était à son comble.

En province Karusi, le nommé Ezéchiel Ndayisenga, représentant provincial du parti FNL de Bigirimana Jacques venait de passer, en date du 10 novembre, au moins 15 jours de détention au cachot du commissariat provincial de Karusi, après avoir été gardé au moins trois jours par le patron provincial du SNR.

La victime était accusée d'avoir signé une correspondance en même temps que beaucoup d'autres collègues, fustigeant le comportement politique du président du parti au niveau national, Jacques Bigirimana.

En province Rumonge, le nommé Jonathan Nibasumba, un enseignant du Lycée communal Murago a été arrêté en date du 26 novembre 2020 au chef-lieu de la commune Burambi. Des proches de sa famille disent qu'il avait été conduit au cachot du commissariat communal de police situé à Murago, au chef-lieu de la commune Burambi. La victime était accusée sans preuves, de participation aux bandes armées. Le 13 octobre 2020, son père, Sylvestre Simbavimbere, et son frère du nom de Juvent Ninteretse (un agent de police) avaient aussi été arrêtés accusés de la même infraction. Des proches de la famille dénonçaient, un acharnement contre une famille innocente qui n'est victime que de son appartenance à la composante sociale tutsi. Les autorités administratives et policières s'en étaient effectivement pris aux jeunes hommes de l'ethnie tutsi des communes Bugarama, Burambi et Mugamba, les soupçonnant de soutenir la rébellion de RED Tabara qui avait mené des attaques dans ces localités en septembre 2020.

En province Muyinga, un enseignant du nom de Mazameza Evrard a été arrêté en date du 19 novembre 2020, conduit manu militari au cachot du commissariat provincial de police de Muyinga où il a passé une dizaine de jours avant d'être transféré à la prison de Muyinga. L'auteur de cette arrestation est un certain Shabani Nimubona, chef de zone Cumba et responsable provincial de la ligue des jeunes Imbonerakure qui accuse la victime d'avoir une dette contractée auprès du commerçant de la localité du nom de Déo Niyonzima. Des sources de sa famille nous disent que le procureur de la République en province Muyinga, Vincent Uwitonze est lui-même complice de cet emprisonnement qui force la victime de vendre sa maison d'habitation pour payer le crédit.

En province Ngozi, le prénommé Bède, vendeur de bière dans un bistrot situé en commune Ruhororo a été grièvement blessé en date du 15 novembre 2020 par un Imbonerakure connu sous le nom de Habimana Théogène, alias Binebagu. Ce dernier n'avait pas supporté que sa victime lui refuse à boire, il lui avait ainsi asséné un coup de bouteille au front. Deux jours après, la victime avait saisi l'Officier de Police Judiciaire, mais l'administrateur communal, Mamerte Birukundi, s'est interposé pour refuser que justice soit rendue.

Le crime ayant fait objet de dénonciation à la Radio Publique Africaine émettant depuis l'exil, l'autorité communale a décidé de fermer le bistrot jusqu'à ce que celui qui a publié l'information soit identifié. Entre temps, l'auteur du crime n'a pas été inquiété.

En province Rutana, c'était une surprise en date du 10 novembre 2020, de constater que le directeur du Service National des Renseignements Généraux, le nommé Emmanuel Nsabimana, ancien Directeur de la Radio Publique Africaine, se retrouvait dans la prison de cette province à partir de la soirée. Après avoir été utilisé par le SNR pour détruire cette radio, il se retrouve aujourd'hui dans le collimateur du régime qui l'accuse de dévoiler les secrets d'Etat à cette même radio.

Un autre ancien cadre du SNR, le nommé Téléspore Bigirimana, ex- Directeur de l'Agence Burundaise de Presse (ABP) et chargé de communication au ministère de l'Intérieur s'était de son côté retrouvé à la prison centrale de la province Bururi, après avoir passé au moins trois semaines dans les cachots du SNR en Mairie de Bujumbura.

Un troisième cadre du SNR arrêté et emprisonné à la prison centrale de Ruyigi est l'OPC Dieudonné Nshimirimana, un ex- Conseiller du Directeur des renseignements burundais chargé de la sécurité. Comme les deux, il a été accusé de dévoiler les secrets de l'Etat.

En province Bururi, la nommée Domithile Hafashimana, une sexagénaire originaire de la commune Songa a été tuée à son domicile la nuit du 06 novembre 2020. Les auteurs du crime n'avaient pas été identifiés.

III. DROIT A L'EDUCATION : DES COLLECTES FORCEES DE FONDS ET DES BESOINS ENORMES QUI HANDICAPENT LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT

III.1. Collecte de fonds sous l'alibi de test de grossesse obligatoire à toute fille du Lycée communal de Gasorwe

La direction du Lycée communal de Gasorwe situé en **province Muyinga** a effectué une collecte de fonds à l'endroit des parents et des élèves. Chaque élève de sexe féminin était contrainte de payer 2000FBU au moment où chaque garçon payait 1000FBU chacun. Le motif officiel annoncé par l'autorité scolaire et l'administration communale faisait référence à une exigence de test de grossesse à imposer à chaque fille du lycée. Ces tests ont été faits depuis le début du mois de novembre 2020. La mesure n'a pas été bien accueillie par les parents et les élèves au moment où derrière celle-ci, se cachait une intention manifeste de collecte de fonds. Signalons que le kit de test de grossesse ne coûte que 1000 Francs Burundais.

III.2. Des besoins éducatifs énormes demeurent des défis et des obstacles à l'enseignement burundais

Avec ses 75 ans d'existence, l'école primaire aujourd'hui ECOFO Gisozi, se trouvant en commune Gisozi, province Mwaro n'est pas encore au complet. Au moment où les autres ECOFO enseignent jusqu'en 9^{ème} année, l'école n'en arrive qu'à la 6^{ème} année. Les salles de classe vétustes cessent systématiquement de fonctionner car aujourd'hui seulement 10 sur 15 salles sont fonctionnelles. Les 468 écoliers dont 248 garçons et 220 filles manquent de livres scolaires et d'eau potable. Les enfants doivent aller puiser de l'eau dans les marigots des environs pour faire la propreté. L'école accuse aussi un manque criant d'enseignants avec au moins 5 places vacantes. Les parents et les élèves estiment qu'ils ont été laissés à eux-mêmes.

En province scolaire de Rutana, dans le cycle post fondamental, des enseignants qualifiés font défaut. A titre d'illustration, le cours de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est dispensé par des enseignants non qualifiés dans le domaine de l'informatique.

Par exemple au Lycée communal de Rongerero en commune Rutana, ce cours est dispensé par un professeur d'éducation physique qui jouit de quelques notions d'informatique quand il prestait au Lycée de Rutana, une école bien équipée en ordinateurs.

Même son de cloche au Lycée communal de Bugiga en commune Bukemba où ce cours est donné par un professeur d'histoire qui est chargé en même temps de donner le cours d'Education Physique et Sportive sans y être qualifié.

Au Lycée communal de Gifunzo en commune Rutana, c'est le professeur de français qui donne ce cours des TIC. Au Lycée de Rutana, ce cours est animé par un professeur vacataire quand-même qualifié dans le domaine.

Il faut ajouter à cela le manque quasi général de machines pour la pratique et ce dans plus de 98% des écoles de la province. Pour d'autres disciplines, le manque d'enseignants se fait également sentir surtout dans les écoles plus ou moins éloignées des centres urbains, a confié le chef du personnel à la DPE Rutana.

Au niveau équipement, les livres scolaires font défaut pour améliorer les enseignements, et ceci est observable dans presque tous les Lycées communaux. Dans les écoles à régime d'internat, les effectifs des élèves ont presque doublé du fait que beaucoup d'élèves ont réussi le concours national organisé en 9^{ème} année. Il s'ensuit que les élèves s'asseyent à trois sur un banc pupitre. En guise d'illustration, au Lycée de Rutana, la 1^{ère} année pédagogique compte 84 élèves groupés dans une seule salle de classe. Dans la section science, premières années, chaque classe compte plus de 75 élèves, ce qui fait qu'ils soient à trois par banc pupitre. Dans les dortoirs, les matelas manquent cruellement car il n'y a plus de fourniture depuis quelques années. Les élèves dorment à deux sur des matelas usés et presque en morceaux. Il en est également ainsi au Lycée technique de Kayero en commune scolaire de Mpinga -Kayove et à l'ITAB Giharo, en commune Giharo.

IV. UNE GESTION DE COVID-19 SUR FONDS DE COMMERCE : 25 HOTELS POUR CONFINEMENT ET UN SERVICE PRIVE DE TRANSPORT CHOISIS SUR BASE DE CLIENTELISME ET DE CORRUPTION

Dans le cadre officiel de prévention contre le Covid-19, l'Office National du Tourisme transforme de plus en plus le confinement en une forme de business touristique. C'est lui qui organise le transport des visiteurs de l'Aéroport aux hôtels de confinement et en est le commissionnaire par l'intermédiaire d'un service de transport privé.

A l'arrivée, chaque voyageur présente une confirmation de la réservation d'un hôtel de confinement. Après les formalités de voyages et le test de Covid-19, les voyageurs regrettent d'attendre beaucoup d'heures pour être récupérés par des véhicules qui les conduisent vers les hôtels de confinement où les factures de séjour ont, par ailleurs, été revues beaucoup de fois à la hausse, si l'on considère les prix d'avant. Le transport est organisé par l'Office National du Tourisme qui a signé un contrat avec une société privée « Service Technique au Burundi ». Ce sont des bus de cette société qui ont le monopole de transporter les passagers qui arrivent au Burundi vers les hôtels de confinement. Ces bus transportent tous les voyageurs dans tous les hôtels, mais apparemment la société n'a pas de capacité suffisante pour faire ce travail. D'après certains propriétaires des hôtels de confinement, leurs clients peuvent rester à l'Aéroport pendant plusieurs heures avant d'être récupérés et transportés dans les hôtels. Le marché a été octroyé à cette société parce que les propriétaires sont des membres influents du parti au pouvoir. Aucun hôtel n'est autorisé à déplacer ses clients sans recevoir l'autorisation spéciale de l'Office National du Tourisme. A chaque hôtel de confinement, la société perçoit 20 milles francs burundais par voyageur en confinement. Ce montant est retiré des frais d'hébergement pour chaque personne confinée.

Signalons que l'Aéroport International Melchior Ndadaye a réouvert ses portes en date du 9 novembre 2020 après 8 mois de fermeture. Sur les autres frontières, les mouvements de personnes et de biens n'ont pas cessé et les contrôles et les tests de Covid-19 n'ont pas toujours été satisfaisants.

Le manque de rigueur et le phénomène de corruption ont été à l'origine de la propagation de la pandémie, surtout du côté de la frontière avec la Tanzanie, au poste d'entrée de Kobero en province Muyinga. Lors d'une séance de sensibilisation des intervenants en matière de prévention des épidémies et du Covid-19 dans cette province, la Croix Rouge du Burundi (CRB) avait regretté la négligence qui caractérisait cette activité en dénonçant des voies d'entrées officieuses non contrôlées. A une date non précisée, au bord d'un bus à bord duquel se trouvaient 24 voyageurs qui venaient de la Tanzanie, au moins 17 personnes avaient été testées positives au Covid-19. Après Bujumbura Mairie, la province Muyinga était la deuxième avec 79 cas confirmés au seul poste d'entrée de Kobero, ce qui justifiait le choix de la séance en province Muyinga par la CRB.

V. PRIVATION DE LIBERTE DE MOUVEMENT SUR FONDS DE CORRUPTION ET RANCONNEMENTS

Les conducteurs de taxi-motos en commune urbaine de Ntahangwa, **Mairie de Bujumbura**, se lamentent et dénoncent des confiscations illégales des motos faites par des policiers en tenue civile dans le but de leur extorquer de l'argent. Cette situation a fait objet d'une réunion qui a été organisée au plus haut niveau par le commissaire général de police, Emile Manisha, en date du 12 novembre 2020. Le président de l'Association des Motards du Burundi a profité de cette occasion pour dénoncer cet état de fait et a précisé que ces confiscations n'ont aucune raison d'être, au moment où ces transporteurs ne reçoivent pas de contraventions pour les infractions leur reprochées. En plus, a renchéri l'orateur, ces confiscations durent plus de temps que prévu, malgré la demande incessante des victimes qui acceptent de payer les amendes injustes.

Le commissaire communal de police à Ntahangwa, Moïse Nitereka, a reconnu les accusations et a lui-même déploré le long délai de confiscation de ces motos et les amendes exorbitantes imposées à ces conducteurs de motos. Pour lui, la police doit respecter les lois à l'interne avant de demander aux conducteurs d'être en ordre.

Le commissaire général de police, Emile Manisha, qui dirigeait la réunion a tranquilisé ces conducteurs de taxi-motos et leur a demandé de ne plus accepter de se faire arrêter par des prétendus policiers en tenue civile.

Ailleurs, **en province Mwaro**, les représentants de l'association des motards du Burundi (AMOTABU) ont intimé l'ordre à tous les conducteurs de taxis-motos d'acheter des gilets qui coûtent 21.000FBU la pièce. Or, estiment ces conducteurs, la valeur de ces gilets est de 7000FBU la pièce à Bujumbura. Il leur était dit que tout conducteur de taxi-moto qui n'achètera pas le gilet n'aura pas l'autorisation de circulation dans les voies publiques de la province. En date du 06 novembre 2020, les taxi-motards qui n'avaient pas encore payé le gilet avaient conservé leurs engins à la maison. Le paiement de cette somme est exigé par un certain Issa, un Imbonerakure très zélé et représentant de l'AMOTABU à Mwaro, en complicité avec des agents de la police locale.

VI. DES CONTRIBUTIONS FORCEES SANS CESSER RECURRENTES

En province Bujumbura, à l'occasion de la clôture de la semaine dédiée aux combattants intervenue en date du 21 novembre 2020, le parti CNDD-FDD a mobilisé tous les chefs de collines et les chefs des Imbonerakure pour la collecte des contributions. Tous les commerçants, les fonctionnaires, les chauffeurs, les taxi-motards étaient contraints de payer des contributions allant de 5000 à 20000FBU. Les collecteurs passaient dans des boutiques, des maisons et des bars pour exiger le paiement de ces montants. Membres du parti au pouvoir ou pas, tout le monde avait l'obligation de s'acquitter de ces contributions. Les noms des contributeurs étaient mentionnés dans des cahiers avec des emblèmes du parti.

En province Rumonge, des fiches de collecte de l'argent pour la même cause ont été distribuées par la représentation du parti CNDD- FDD dans la commune Rumonge. Cela s'est fait au début de la semaine du combattant, et les fiches étaient transmises aux représentants du parti au pouvoir dans les services publics et privés, en l'occurrence les écoles, les centres de santé, les hôpitaux, les banques et autres services. Celui qui s'acquittait de la contribution devait marquer son nom et prénom, son numéro de téléphone, le montant donné et la signature. Des jeunes Imbonerakure, des anciens combattants ainsi que des responsables du parti au pouvoir sillonnaient les quartiers et les services pour la collecte. Résignés, les membres et les noms membres du parti de l'aigle donnaient cet argent par crainte pour leur sécurité.

En province Gitega, tout citoyen âgé de 18 ans et plus doit payer une contribution financière variant entre 500FBU et 5000FBU pour la construction de l'Université Polytechnique de Gitega (Université privée). Même les élèves sont concernés par ce paiement à raison de 200FBU par élève. Les fonctionnaires de l'Etat ou du secteur privé ont été contraints de faire un effort plus remarquable pour que cette université achève ses constructions dans les meilleurs délais. La population se pose la question de savoir pourquoi elle est contrainte de financer une institution privée.

Les habitants des communes Mutaho et Bukirasazi paient, en plus de la contribution ci-haut évoquée, un autre montant pour la construction des stades dans ces deux communes.

Il est clairement dit à la population, par l'administration provinciale, que celui qui ne paie pas ces deux contributions n'aura plus le droit au service public notamment l'inscription d'un enfant à l'état civil, le service du tribunal et de l'administration locale, l'octroi de la carte nationale d'identité ou tout autre document administratif.

L'administrateur communal de Mutaho exige, en plus aux habitants du village de paix, de payer 100FBU par ménage pour contribuer à la sécurité. Cet argent sert à payer les jeunes Imbonerakure qui patrouillent pendant la nuit.

En commune Itaba, tous les ménages sont concernés par la contribution, à raison de 500FBU par ménage et par trimestre. Les commerçants doivent payer 1000FBU chacun. L'administrateur communal, Nyandwi Domitien, précisent que les jeunes Imbonerakure assurent la sécurité des citoyens et de leurs biens, et surtout évitent les voleurs de nuit dans les ménages et dans les boutiques.

La gestion de ces contributions est uniquement aux mains des administrateurs et des chefs communaux des Imbonerakure. Les policiers sur place assistent désespérément à cette dérive grave de la gouvernance locale.

VII. DES CONSEQUENCES DE LA CENTRALISATION DE LA GESTION DU CAFE ET DETOURNEMENTS DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES

VII.1. Au moins 99 employés sous contrats à durée indéterminée et 1360 travailleurs saisonniers licenciés

Nonante neuf employés sous contrats à durée indéterminée et 1.360 travailleurs saisonniers pour la récolte du « café cerise » de la SOGESTAL Kirundo-Muyinga ont été licenciés par leurs employeurs pour motifs économiques, il y a 7 mois. Ils ont été chassés sans indemnités qui totalisent 523 millions de FBU, selon le représentant du Syndicat des anciens employés de SOGESTAL. La résiliation des contrats de ces employés est intervenue en janvier 2019 mettant en situation critique les familles des victimes.

Le président du syndicat des anciens employés de la SOGESTAL Kirundo-Muyinga regrette aussi le fait que les prélèvements sur leurs salaires, entre 2013 et 2017, des diverses cotisations sociales n'ont pas été transférés à la Mutuelle de la Fonction Publique ni à l'INSS. Aussi, les cotisations pour l'assurance vie n'ont pas été versées sur le compte de la SOCABU. Le montant total des cotisations sociales détournées s'élève à 437.934.4574BIF, selon ce même représentant syndical. Le syndicat a soumis le dossier à l'Ombudsman et déposé plainte en justice.

La SOGESTAL doit également des montants exorbitants à ses anciens fournisseurs des matériels d'équipements tout comme des pièces de rechange des véhicules.

Les infrastructures et les équipements de la SOGESTAL Kirundo-Muyinga ont été cédés à un nouvel organe de l'Etat, l'ODECA. L'Etat a fait comprendre officiellement qu'il avait la préoccupation de la bonne gestion dans le secteur, mais le doute sur les véritables raisons du démantèlement de la SOGESTAL plane toujours. Certains pensent que le parti au pouvoir avait l'objectif de monopoliser la gestion du café, comme il l'a fait pour les devises et l'or.

VII.2. L'entreprise publique ONATEL au bord de la faillite

L'Office National des Télécommunications (ONATEL) est au bord de la faillite, avec un déficit de 50% en 5 ans, et une centaine de millions de dettes extérieures. Ce constat a été fait par le Ministre de la Communication Marie Chantal Nijimbere, lors d'une visite officielle du Premier Ministre Alain Guillaume Bunyoni en date du 19 novembre 2020. Pour le Premier Ministre, ce déficit est imputable aux mauvaises autorités qui ont dirigé cette entreprise. Le syndicat de l'ONATEL est aussi pointé du doigt par le Premier Ministre qui l'accuse d'avoir contribué à l'octroi des avantages énormes au personnel, estimant que plus de 60 % du budget de l'ONATEL sont occupés par les salaires. Les recettes de cette entreprise de l'Etat ne proviennent que de la téléphonie fixe des ménages et services publics, de l'ONAMOB et de la gestion de la fibre optique.

Une mise en garde a été donnée par le Ministre Bunyoni. Soit la direction de l'ONATEL acceptera de mettre en œuvre de nouvelles stratégies de relèvement pour sauver l'avenir de l'entreprise, soit elle fera le choix de sa liquidation. Une commission a été mise en place par le gouvernement pour faire un état des lieux sur la mauvaise gouvernance de l'entreprise et a reçu une période d'un mois pour donner de rapport.

Les employés de l'ONATEL dénoncent de leur côté la responsabilité du parti au pouvoir dans la faillite de l'entreprise. Ils regrettent que ce parti revienne pour accuser les travailleurs de l'entreprise d'être à l'origine de la faillite. Les autorités de l'entreprise qui ont mal géré l'ONATEL étaient nommées depuis 2005 par le pouvoir CNDD-FDD, et personne n'a été inquiété pour autant. Rappelons que la liquidation des entreprises publiques après les avoir mises en faillite volontairement est un secret de polichinelle depuis l'accession au pouvoir du CNDD-FDD.

VIII. SPOLIATIONS DES BIENS D'AUTRUI ET PILLAGE DU PATRIMONE FAMILIAL

VIII.1. Mise en vente des biens appartenant aux auteurs du coup d'Etat manqué de 2015

Le ministère de la justice qui représente le gouvernement du Burundi a mis en vente aux enchères des biens, meubles et immeubles appartenant aux personnes poursuivies dans le dossier du coup d'État manqué de 2015. Ces biens ont été collectés et stockés dans les bâtiments qui abritaient l'ancien bureau de la Présidence de la République. Parmi ces biens, on citerait des lits, plusieurs paires de chaussures, habits, frigos, matelas, armoires, postes radios et téléviseurs, canapés, chaises en plastique, bicyclettes, motocyclettes et voitures.

Depuis 2015, le pouvoir du CNDD-FDD procède à des spoliations systématiques des biens appartenant aux personnalités qu'il accuse de putschistes et de sales opposants politiques. Ainsi, du 11 au 14 novembre 2020, à Bujumbura, il s'est déroulé une vente aux enchères des biens saisis au quotidien dans leurs immeubles. Ces biens ont été exposés dans les enceintes du building qui abritait l'ancienne présidence de la République et appartenaient notamment à des personnes en prison, d'autres en exile, d'autres portées disparues et/ ou tuées, des défenseurs de droits de l'homme, ou des personnalités politiques. Le ministère de la justice mandaté pour superviser cette activité évoque un besoin noble de protéger ces biens contre des vols éventuels et de rentabiliser ces objets pour les rendre utiles à la société. Ce propos malveillant a fait mal aux familles des victimes de ces spoliations.



Photos de quelques biens en vente aux enchères du 11 au 14 novembre 2020 à Bujumbura.

Photo ©Privé

VIII.2. La famille du général Herménégilde Nimenya crie au pillage du patrimoine familial

Arrêté en 2015 dans ce qui sera désormais considéré comme un coup d'Etat manqué par le régime, le Général Herménégilde Nimenya a été condamné en 2017 à la prison à vie. Dans leurs plaidoiries, lui et ses collègues avaient expliqué que leur initiative était justifiée par la volonté d'arrêter la violence commise par certains agents de l'Etat contre les opposants au troisième mandat et ce en vue de sauver la Constitution et l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

Parmi les condamnations dont il fait l'objet figure la saisie de ses biens immobiliers. Alors que cette dernière avait été exécutée sur son immeuble situé à Kinanira II en commune urbaine de Muha en mai 2019, grande a été la surprise de sa famille lorsqu'elle a été informée en date du 25

octobre 2020, de la présence des inconnus dans l'immeuble situé au quartier Sororezo inscrit au nom de son épouse, Mme Christine Nininahazwe. La famille qui vit aujourd'hui en exil apprendra par après que des agents du Service National de Renseignement et de la police se sont introduits dans l'immeuble sans titre et n'ayant averti personne et ont littéralement pillé tous les meubles se trouvant dans la maison, comprenant des habits des membres de la famille, des ustensiles et autres mobiliers qui s'y trouvaient.

A part que la nouvelle saisie porte sur un immeuble appartenant à l'épouse du Général Herménégilde Nimenya, elle intervient pendant que le Général attend l'issue du recours contre l'exécution des mesures de saisie ordonnées par la Cour Suprême, lequel recours date de mai 2019.

Dans ce recours, l'intéressé expliquait que les immeubles visés par l'ordonnance de saisie relèvent de la communauté conjugale et que lesdites propriétés assurent la survie familiale.

Dès lors que la responsabilité pénale est personnelle, la loi burundaise prévoit que la communauté conjugale ne saurait être affectée par la condamnation pour une affaire ne l'impliquant pas.

La famille se trouve dans le désarroi, surtout les enfants du Général Nimenya qui ont récemment terminé leurs études à l'étranger et ne savent pas comment ils peuvent rentrer au pays au risque même de leur vie.

IX. CRISE DE FARINE DE BLE, HAUSSE DES PRIX DU PAIN ET D'AUTRES PRODUITS VIVRIERS

Dans la ville de Bujumbura comme dans les provinces de l'intérieur du pays, la population se lamente du fait que les produits fabriqués à partir de la farine de blé comme le pain, les beignets sont devenus rares et même inexistants dans les boutiques. Si on parvient à les trouver, ils sont d'une taille beaucoup diminuée et leurs prix ont augmenté. Le pain qui coûtait 1000FBU est passé à 1200Fbu, celui qui était à 2000FBU a connu une augmentation de 500FBU. Cette situation dérange des familles qui avaient l'habitude de les acheter pour leurs enfants et écoliers qui les prennent avec le thé, chaque matin avant d'aller à l'école. Les boutiquiers eux se défendent en disant que la taille et le poids de ces produits ont diminué à cause de la hausse du prix de la farine dans les magasins. Un sac de farine de blé qui s'achetait à 43000FBU est passé à 54000FBU

En province Bujumbura, les prix des produits alimentaires de base ont également connu une hausse pendant ces mois de novembre-décembre connus comme une période de soudure pour les agriculteurs. Pendant cette période, les agriculteurs attendent les récoltes des plantations faites généralement au début de la saison des pluies qui commence en septembre.

Article	Mesure	Prix d'avant	Prix de mi-novembre 2020
Riz	1 kg	2.500	2.800
Haricot	1kg	1.700	2000
Farine de manioc	1kg	1.100	1.300
Farine de maïs	1kg	1.400	1.600
Sel de cuisine	1kg	1000	1.400
Huile de palme	1L	2.000	2.500
sucre	1kg	3000	3500
Pomme de terre	1kg	1000	1200
Petit pois	1kg	2800	3500
Manioc	1kg	2000	2500
Graine de maïs	1kg	1200	1350
Farine de bouillie	1kg	1800	2400
Thé	1kg	3000	3500

A côté de ces vivres produits localement, les prix des produits importés ont également été revus à la hausse. Une boîte de sauce tomate se vend actuellement à 1300FBU alors qu'elle s'achetait à 900FBU ; 10 litres d'huile de coton qui se vendaient à 30.000FBU se vendent actuellement à 36000FBU ; l'huile de coton Golden de 5litres est passée de 20.000FBU à 25000FBU.

Les commerçants disent qu'il est difficile d'avoir les devises sur le marché à cause de la fermeture des bureaux de change et que la circulation des produits tourne aux ralentis suite également au covid-19. En plus, les taxes pour les denrées alimentaires et d'autres produits sont revues à la hausse par les administratifs sans concertation avec les concernés.

En province Gitega, les prix des produits alimentaires montent d'une façon exponentielle par rapport aux trois derniers mois. En effet, au mois de juillet dernier, il y avait un léger mieux, mais aujourd'hui, les prix montent à une allure inquiétante.

A titre d'illustration, le tableau suivant :

Article	Mesure	Prix d'avant	Prix de mi-novembre 2020
Riz	1 kg	1400	1900
Haricot	1kg	800	1800
Farine de manioc	1kg	350	600
Colocase	1kg	650	900
Pomme de terre	1kg	650	1200
Manioc	1kg	2000	2500
Graine de maïs	1kg	700	1400

En province Muramvya, les prix des denrées alimentaires montent aussi d'une façon inquiétante ces derniers jours. Ainsi, au cours de cette première quinzaine du mois de novembre 2020, les prix se présentent de la manière suivante, en comparaison avec le mois de septembre 2020.

Article	Mesure	Prix normal	Prix de mi-novembre 2020
Riz	1 kg	2.000	2.600
Haricot	1kg	1.000	1.600
Farine de manioc	1kg	1.000	1.300
Farine de maïs	1kg	1.000	1.400
Sel de cuisine	1kg	800	1.100
Huile de palme	Un bidon 5l	9.000	12.000
Banane	1 bon régime	10.000-12.000	15.000-16.000
Patate douce	Un bon panier	2.000-3000	5.000
Pomme de terre	1kg	700	1.200
Avocat	1 pièce	200	500
Sucre	1kg	2.500	5.000 ou plus (très rare)
Manioc	3 pièces	1.000	1.200
Colocase	Un bon panier	7.000	10.000
Viande	1 kg	9.000	10.000
Tomate	1 kg	1.000	2.200
Ananas	1 pièce	500	800
Loyer maison	2 Chambrettes + salon/mois	50.000	100.000
Ciment	1 sac	25.000	35.000 (rare)
Moulin	1kg manioc	60	100
Transport	Muramvya-Buja	3.000	5.000
	Muramvya-Gitega	3.000	4.000

Des fonctionnaires se lamentent qu'il leur est impossible de joindre les deux bouts du mois, et qu'ils s'endettent énormément.

En province Mwaro, les prix des produits vivriers de première nécessité ont grimpé au marché du chef-lieu de la province. A titre d'illustration, un kilo de haricot qui coûtait 1000FBU, il y a 3 mois, vaut aujourd'hui 1700FBU. Un kg de pomme de terre est passé de 500FBU ou 600FBU, il y a un mois, à 800FBU aujourd'hui.

La patate douce, aliment qui fait vivre la plupart de familles n'est pas trouvable sur le marché pendant cette période. Un panier qui coûtait 1000FBU il y a un mois vaut 3000FBU aujourd'hui. Le prix d'un kilogramme de grains de maïs est passé de 800FBU à 1200FBU.

X. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Pour se maintenir au pouvoir, le choix politique du CNDD-FDD se tourne, depuis son accession au pouvoir, vers la violence et la répression contre tous les Burundais qui ne se plient pas à sa volonté. Toutes les années de son règne n'ont servi qu'à la propagande, à la manipulation et à l'enrichissement illicite d'une poignée d'hommes à la commande du régime. Les domaines clés de la vie de la nation sont la moindre des préoccupations du parti de l'aigle, « pourvu qu'il reste au pouvoir pour encore au moins 50 ans » comme ne cessent de le déclarer ses militants. La santé, l'éducation, l'économie, les droits de la personne humaine en général, l'impunité des crimes, le développement social et économique constituent le moindre des préoccupations du régime actuel burundais. Compte tenu de tout ce qui précède, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Au gouvernement du Burundi :

- Arrêter sans délais la militarisation des institutions, les rondes nocturnes anarchiques et criminelles de la milice Imbonerakure ;
- Mettre un terme aux arrestations arbitraires, aux détentions illégales, aux enlèvements et réprimer les crimes de sang en cours ;
- Restaurer l'ordre dans le domaine de l'éducation nationale pour une bonne qualité de l'enseignement ;
- Mettre de l'harmonie dans la gestion de la pandémie du Covid-19 qui devient un simple jeu d'intérêts privés de quelques personnalités influents au sein du CNDD-FDD ;
- Combattre les perturbateurs de l'ordre public qui s'adonnent publiquement aux violations de la liberté de mouvement des personnes et des biens par la corruption et les rançonnements ;
- Mettre fin aux contributions forcées ;
- Mettre un terme aux spoliations et pillages du patrimoine familial des personnes poursuivis ou condamnés par la justice burundaise ;
- Suivre et contrôler l'évolution des prix des produits sur le marché burundais.

A la population burundaise :

- Revendiquer le respect des droits et libertés des citoyens burundais ;
- Refuser de céder à la terreur imposée par le régime du CNDD-FDD.